

Arrêté électoral

Scrutin des 30 et 31 mars 2026 – Candidatures recevables

Le président,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-3, L712-5, L712-6, L719-1 et L719-2 et D719-1 à D719-40 ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique, notamment son article 32 ;
Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération-cadre n°03-2012 du conseil d'administration sur les inscriptions volontaires sur les listes électorales modifiée par délibération n°108-2015 du conseil d'administration du 6 novembre 2015 ;
Vu l'arrêté électoral n°2024-140 du 18 octobre 2024 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'université Bretagne Sud ;
Vu l'arrêté électoral n°2026-012 du 16 février 2026 portant règlement électoral pour l'organisation des élections générales étudiantes aux conseils centraux des 30 et 31 mars 2026 ;

Arrête

Article 1. Sont déclarées recevables pour les élections générales étudiantes aux conseils centraux des 30 et 31 mars 2026 par voie électronique les candidatures jointes en annexe du présent arrêté.

Article 2. Les candidatures font l'objet d'une publicité par la voie d'une publication sur le site intranet de l'université sur l'espace dédié aux élections accessible depuis l'ENT ainsi que sur la plateforme de vote, après authentification.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 4. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

David MENIER



Annexe : Scrutin des 30 et 31 mars 2026 – Candidatures recevables

Affichage par collège, par ordre alphabétique puis par ordre de présentation des candidats sur les listes

Conseil d'administration

Collège des usagers

L'UNI : la droite étudiante bretonne !

1. *Theo SCORDIA (délégué de liste)*
2. *Nina COMBET*
3. *Hugo CHAUVIN*
4. *Melanie HESLOUIN*
5. *Eliot SERGENT-PENSEC*
6. *Lena JANAS*

Union Pirate & Solidaires Etudiant.es

1. *Michèle ESCOFFIER*
2. *Hélori OLLIVIER*
3. *Nora BEDDIAF*
4. *Enzo HAMMOUTENE (délégué de liste)*

Commission de la formation et de la vie universitaire

Collège des usagers - Secteur 1 - Droit sciences politiques, économie et gestion

Équité

1. *Bastien LE DIVENACH*
2. *Ilana ROYER--DARRAS (déléguée de liste)*
3. *Abdel DRIAS*
4. *Eleonore DEREGARD*
5. *Jules MALVOISIN*
6. *Romane LUCAS*

UNI: la droite étudiante bretonne !

1. *Hugo CHAUVIN (délégué de liste)*
2. *Lena JANAS*
3. *Valentin LEGROS*
4. *Camilia BOUDET*



5. *Eliot SERGENT-PENSEC*
6. *Melanie HESLOUIN*

Collège des usagers - Secteur 2 - Lettres, sciences humaines et sociales

UNI: la droite étudiante bretonne !

1. *Anais EALET*
2. *Theo SCORDIA (délégué de liste)*
3. *Nina COMBET*
4. *Bastien PARRA*

Union Pirate

1. *Lucas STEYERT*
2. *Marie ROPERT*
3. *Julien SAVARY (délégué de liste)*

Collège des usagers - Secteur 3 - Sciences et technologies

Union Pirate & Solidaires Etudiant.es

1. *Ophélie AUDEBERT*
2. *Corto GARNIER (délégué de liste)*
3. *Alice CROOSON--SAVARY*
4. *Victor PASGRIMAUD*
5. *Natacha LE PAPE--DELAGE*

Commission de la recherche

Collège des doctorants - Secteur 1 - Disciplines juridiques, économiques et de gestion, sciences humaines et sociales

Collège des doctorants

1. *Ilia ROUET (déléguée de liste)*
2. *Margot GAGNEROT*

Collège des doctorants - Secteur 2 - Sciences et technologies

GEO-INFO-BIOCHIM

1. *Nicolas OREVE (délégué de liste)*
2. *Anna DENIEL LUQUE*
3. *Guillaume BOUZIGE*
4. *Johanna DA SILVA*
5. *Wilson BOUCHERY*
6. *Solène CLERAUX*

